

Principes généraux de la validation des acquis de l'expérience*

* En attendant les nouveaux décrets d'application en lien avec les évolutions annoncées par la loi du 22 décembre 2022.

Obtenir une certification grâce à son expérience.

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée, peut prétendre à la VAE.

Cette certification qui peut être un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle doit être inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE n'est pas :

- Une conversion automatique de l'expérience en certification.

A quoi ça sert ?

- Obtenir une certification.
- Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité.
- Valider son expérience pour soi.
- Faire reconnaître ses compétences.
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours.
- Changer d'emploi.
- Évoluer professionnellement.
- Développer sa confiance en soi.



**Obtenez tout ou partie
de votre CQP
par la Validation des acquis de l'expérience.**

CERIB

1, rue des Longs Réages - 28230 Épernon, France

☎ 02 37 18 48 00 - 🌐 www.cerib.com

ÉTAPE	ACTION	OBJECTIFS	MODALITÉ	DURÉE
	Idée d'engager une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience	Présentation large du dispositif. Vérification des conditions d'accès au dispositif porté par le CERIB. Le service formation du CERIB met en relation le candidat avec le Cnam qui lui propose un premier entretien.	Contact mail. Échanges téléphoniques.	
ÉTAPE 1 : Information / Conseil	Information sur la démarche. Entretien de positionnement sur le CQP.	<ul style="list-style-type: none"> • Donner toutes les informations utiles à l'engagement dans le dispositif. • Présenter le référentiel du CQP et identifier les activités supports de la demande VAE. • Déterminer l'engagement dans la démarche. 	Entretien individuel en visio. (nécessité du partage d'écran)	3 h 00 (dont 1h pour le conseiller seul pour la rédaction de la fiche de synthèse et transmission des informations).
ÉTAPE 2 ET 3 Recevabilité	Recevabilité du candidat.	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du calendrier de l'accompagnement tenant compte des dates de jury. 	Entretien individuel en visio. (nécessité du partage d'écran)	2 h 00 (pour les étapes 2 et 3 qui seront concomitantes).
		<ul style="list-style-type: none"> • Préparation au livret de recevabilité : présenter les attendus et identifier les informations à communiquer. • Transmission du tableau de mises en parallèle des compétences avec le référentiel de certification. 	Échanges mails pour accompagner la réalisation du livret de recevabilité avec points téléphoniques ou visio si nécessaires.	1 h 00 d'appui à la conception du livret de recevabilité par le biais d'échange par visio / téléphone / mail.
ÉTAPE 4 / 5 / 6 Accompagnement	Au retour de la recevabilité, lancement de l'accompagnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilisation du retro-planning. • Présentation de la maquette du dossier VAE, premiers échanges sur la méthode de présentation de l'expérience. • À partir du tableau des compétences renseigné par le candidat, acquérir des repères méthodologiques pour la rédaction du récit de l'expérience et de l'argumentaire (questionnement : Quand, Où, Comment, Pourquoi, Avec qui). 	Entretien individuel en visio. (nécessité du partage d'écran)	2 h 30 (dont 30 min pour le conseiller pour assurer la traçabilité du suivi).
	Accompagnement tout au long de la démarche.	<ul style="list-style-type: none"> • Renseignement du dossier à partir de la méthodologie transmise et des allers/retours avec le conseiller. 	Entretien individuel en visio ou par téléphone avec le support dossier sous les yeux. Échanges de mail pour accompagner et annoter le travail réalisé par le candidat et lui permettre de progresser.	Sur la base d'un échange d'1h00 toutes les 2 à 4 semaines selon la charge d'activités du candidat et dans la limite de 5h00.
	Dépôt du dossier et préparation de l'entretien avec le jury.	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôler la conformité du dossier avant dépôt. • Présentation des attentes et des modalités du jury. • Simulations d'entretiens à partir d'une présentation préparée en amont par le candidat afin de l'améliorer. 	Entretien individuel en visio.	2 h 00
ÉTAPE 7 : Suivi post-jury	Échange au regard du résultat.	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction du résultat, déterminer avec le conseiller la suite de la démarche. • Proposer aux candidats un parcours de formation post validation en cas de validation partielle ou de refus de validation. 	Entretien individuel en visio ou par téléphone.	1 h 30
			TOTAL :	16 h 00

Congé VAE : 48h

Modalités tarifaires : nous consulter à formation@cerib.com